

## ACTION CLIMAT : COMMENT PASSER AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

ARTICLES

[mise à jour : 10/2019]



**Les énergies renouvelables contribuent à limiter le réchauffement du climat. Voici comment citoyens, entreprises et pouvoirs publics peuvent les encourager.**

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre, en particulier du CO<sub>2</sub>. On doit réduire drastiquement leur consommation pour limiter le réchauffement climatique. Et les remplacer par des énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables proviennent du vent, du soleil, de l'eau, du bois... On peut les utiliser pour se chauffer, produire de l'électricité et se déplacer. **Combinées à la sobriété** (moins de gaspillage) **et à l'efficacité** (moins d'énergie pour un même service), elles sont une partie importante de la solution.

Et tous – citoyens, entreprises et pouvoirs publics – ont un rôle à jouer pour aider le développement des énergies renouvelables.

### Sommaire :

- [Opter pour des énergies renouvelables chez soi](#)
  - [Le plus facile : choisir un fournisseur d'électricité verte](#)
  - [Quand on a des économies : investir dans une coopérative](#)
  - [Si on a un toit bien orienté : installer des panneaux solaires](#)
  - [Se chauffer au bois... à certaines conditions](#)

- [Du côté des entreprises aussi](#)
- [L'investissement des pouvoirs publics : indispensable !](#)
  - [Les énergies fossiles sont trop subsidiées](#)
  - [Augmenter la part de renouvelable](#)
  - [Attention aux biocarburants](#)

-----

## Opter pour des énergies renouvelables chez soi

On peut facilement **éviter l'émission de 300 kg de CO<sub>2</sub> par personne et par an** si on opte pour les énergies renouvelables. Il existe différentes façons de favoriser les énergies renouvelables à la maison.

### Le plus facile : choisir un fournisseur d'électricité verte

Que l'on soit locataire ou propriétaire, dans une maison ou en appartement, on doit choisir un **fournisseur d'électricité**. Autant en prendre un **qui investit dans les énergies renouvelables**.

Greenpeace a établi un classement des fournisseurs et leur a attribué une cote sur 20. Les fournisseurs **les mieux classés sont des coopératives citoyennes**.

> Voir [Quel fournisseur d'électricité est le plus vert ?](#)

Changer de fournisseur peut se faire n'importe quand, sans devoir payer d'indemnités de rupture de contrat.

> Lire : [Comment changer de fournisseur d'énergie ?](#)

### Quand on a des économies : investir dans une coopérative

Un moyen intéressant d'utiliser son argent est de **prendre des parts dans une coopérative** active dans les énergies renouvelables. Elles sont listées sur le site [coopalacarte.be](http://coopalacarte.be).

La plupart investissent dans des **projets éoliens et photovoltaïques**, certaines investissent également dans des chaufferies biomasse, la cogénération ou l'hydroénergie.

Le principe d'une coopérative est le suivant : on prend une ou plusieurs parts (par exemple à 100 € ou 250 € la part), avec un maximum de 5000 €. On reçoit un dividende de maximum 6% par an.

On peut récupérer son argent après quelques années. Les conditions varient d'une coopérative à l'autre.

Depuis peu, on peut également **investir dans l'éolien offshore** (en mer du Nord). La puissance installée va doubler entre 2020 et 2025. Les parts commencent à 50€. Mais attention : il ne s'agit pas ici de coopératives citoyennes. Plus d'infos [sur le site de Renouvelle](#).

## Si on a un toit bien orienté : installer des panneaux solaires

Même en Belgique, il y a suffisamment de soleil pour utiliser des panneaux solaires :

- **des panneaux photovoltaïques** suffisent à combler les besoins en électricité d'un ménage ;
- **un chauffe-eau solaire** (avec des panneaux solaires thermiques) peut couvrir 60% de la consommation d'eau chaude.

> Lire aussi : [Comment utiliser l'énergie solaire en Belgique ?](#)

Pour installer ces systèmes, il faut être propriétaire de son logement et avoir un toit suffisamment grand et bien orienté. C'est plus compliqué dans une copropriété car il faut que tous les propriétaires soient d'accord et la répartition de la production électrique est difficile... mais pas impossible. À Bruxelles l'APERe encourage la [production photovoltaïque sur les toitures partagées](#).

Et même sans primes, l'installation de panneaux photovoltaïques reste intéressant !

> **Plus d'infos :** [Est-ce rentable d'installer des panneaux photovoltaïques ?](#)

## Se chauffer au bois... à certaines conditions

Le chauffage au bois peut être considéré comme neutre en CO2, **à condition qu'il provienne d'une forêt gérée durablement**.

Pour limiter l'émission de particules fines et d'autres polluants, on veille à avoir un appareil de combustion (chaudière, poêle) avec un haut rendement et à utiliser du bois bien sec.

> **Découvrir tous nos conseils :** [Comment faire un feu efficace dans son poêle à bois ?](#)

## Du côté des entreprises aussi

Les entreprises peuvent investir directement dans l'énergie renouvelable et **installer des panneaux photovoltaïques ou une éolienne** (suivant la situation). Une cogénération de qualité - c'est-à-dire la production simultanée de chaleur et d'électricité - peut aussi être une solution intéressante dans certains cas.

Il n'y a pas que les grosses entreprises. **Toute organisation qui a des bâtiments** peut opter pour de l'énergie verte. Par exemple les collectivités publiques (communes, écoles, crèches...), les universités, les ONG, les restaurants et cafés, les hôtels, les espaces de coworking...

Il existe des mécanismes de **tiers-investisseur** qui peuvent être intéressantes pour les structures qui n'ont pas les fonds pour financer leur installation.

## L'investissement des pouvoirs publics : indispensable !

### Les énergies fossiles sont trop subsidiées

Les énergies fossiles reçoivent **2,7 milliards de subsides sous forme d'avantage fiscaux**. C'est ce que révèle une étude commandée par le WWF.<sup>[1]</sup> Par exemple 1,1 milliards d'euros sont alloués au mazout pour le chauffage et 210 millions d'euros pour le kérosène des avions. Le diesel professionnel

permet d'obtenir un remboursement des accises, c'est aussi une forme de subsidiation.

Ces types d'avantages **doivent être revus** pour que les solutions alternatives deviennent plus rapidement compétitives.

## Augmenter la part de renouvelable

La part de renouvelable **doit atteindre 18,4%** du mix énergétique **d'ici 2030 en Belgique**.<sup>[2]</sup> C'est une obligation européenne.

Pour atteindre cet objectif, **la Belgique a investi massivement dans l'éolien offshore** (en mer). Il devrait fournir environ 10% de la production électrique en 2020. Elle va doubler la puissance installée à l'horizon 2025, passant de 2 GW à 4 GW, soit l'équivalent de 4 réacteurs nucléaires. La disponibilité de l'éolien offshore est en principe moindre que celle du nucléaire (38% contre 80%)<sup>[3]</sup> mais ces dernières années le nucléaire a été moins fiable (production 50% du temps en 2015 et 55% en 2018).

On voit aussi fleurir des **éoliennes terrestres** un peu partout. Mais elles se heurtent encore trop souvent aux recours des opposants qui ralentissent terriblement l'octroi des permis. Une piste est d'**impliquer davantage les riverains**, notamment grâce à une bonne information et en leur permettant d'investir dans un parc, afin qu'ils en perçoivent les bénéfices.

## Attention aux biocarburants

**Du côté des transports**, on cherche à diminuer la part des carburants fossiles grâce aux agrocarburants (ou **biocarburants**). Les pouvoirs publics ont autorisé le mélange de bioéthanol dans l'essence (produit à partir de plantes riches en sucre comme la canne à sucre, la betterave, le maïs ou d'autres céréales) et de biodiesel dans le diesel (produit à partir d'oléagineux tels que le colza, le tournesol, la palme).

Il y a déjà des biocarburants dans tous les réservoirs des Européens : maximum 5% dans l'essence E5, maximum 10 dans l'essence E10 et maximum 7% dans le diesel B7.



Mais c'est **loin d'être une solution miracle**. Ces biocarburants dits de première génération entrent en **compétition avec la production alimentaire**. Pour limiter ce problème, d'autres méthodes de production sont venues compléter cette offre. Il s'agit des biocarburants dits « avancés » qui valorisent des ressources non alimentaires. On peut par exemple synthétiser du biodiesel avec des huiles usagées. Malheureusement, le procédé coûte plus cher qu'en utilisant de l'huile de palme vierge.

Les associations environnementales rappellent que la première utilisation d'huile de palme est le

biodiesel et que ce n'est absolument pas une production durable... Elles ont d'ailleurs produit le rapport : « [Nos voitures roulent-elles à la nourriture ?](#) » et invitent à [interpeller les ministres à travers la campagne « Food vs Fuel »](#).

## Plus d'info

- [Climat : arrête d'en faire des tonnes](#), la nouvelle campagne d'écoconso, avec des conseils pour diviser ses émissions de gaz à effet de serre par 2 en 10 ans.



---

[1] [WWF](#), février 2019

[2] *L'objectif européen global est de minimum de 32%.*

[3] *Un système ne produit pas de l'électricité en continu à sa puissance maximale. Pour connaître sa « disponibilité », on divise sa production en un an, en MWh et on divise par la puissance, en MW. On obtient un nombre d'heure que l'on divise par 8760h (le nombre d'heures que contient une année). Un réacteur nucléaire de 1000 MW qui a une disponibilité de 80% produit  $1000 \text{ MW} * 8760\text{h} * 0.80 = 7 \text{ TWh}$  par an. Un parc éolien offshore de 1000 MW avec une disponibilité de 38% produit 3,3 TWh.*

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

---

### Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/action-climat-comment-passer-aux-energies-renouvelables>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/energie-renouvelable>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/energie>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/climat>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/co2>

[6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/quel-fournisseur-deelectricite-est-le-plus-vert>

[8] <https://www.ecoconso.be/fr/Changer-fournisseur-d-energie>

[9] <http://www.coopalacarte.be>

[10]

<http://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/les-citoyens-belges-peuvent-desormais-investir-dans-leolien-offshore>

[11] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-utiliser-lenergie-solaire-en-belgique>

[12] <http://www.apere.org/fr/toitures-partagees>

[13] <https://www.ecoconso.be/fr/content/est-ce-rentable-dinstaller-des-panneaux-photovoltaiques>

[14] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-faire-un-feu-efficace-dans-son-poele-bois>

[15] <https://www.iew.be/nos-voitures-roulent-elles-a-la-nourriture/>

[16] <http://www.reclaimhumanrights.net/agrofuels/>

[17] <https://www.ecoconso.be/fr/content/climat-arrete-den-faire-des-tonnes>

[18] <http://www.ecoconso.be/fr/content/climat-arrete-den-faire-des-tonnes>

[19]

<https://wwf.be/fr/actualites/la-belgique-distribue-27-milliards-deuros-davantages-fiscaux-par-an-aux-energies-fossiles-selon-une-etude-du-wwf/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

